

Image not found or type unknown



Terrain venant d'une succession pendant le mariage

Par **paje**, le **25/03/2014** à **09:13**

Bonjour,

Un terrain ou des biens immobiliers venant d'une succession restent-ils des bien propres malgré le mariage sous le régime de la communauté ?

Egalement, le terrain (venant aussi d'une donation), après le mariage, sur lequel est bâtie notre maison (Mariage sous le régime de la communauté), reste-t-il également mon bien propre ?

Je vous remercie infiniment pour votre réponse

Cordialement

Par **youris**, le **25/03/2014** à **09:47**

bjr,

les biens venant de succession ou de donations restent des biens propres.

cdt